

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 131-2008, 20 février 2008

CONCERNANT un mandat spécial autorisant des dépenses d'un montant de 13 338 818 175 \$ pour l'administration du gouvernement à compter du 1^{er} avril 2008

ATTENDU QUE les travaux de l'Assemblée nationale ont été ajournés le 19 décembre 2007;

ATTENDU QU'il est essentiel que le gouvernement dispose, à compter du 1^{er} avril 2008, d'une partie du Budget de dépenses qui sera déposé à l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2008-2009 nécessaire au paiement des diverses charges et dépenses des ministères;

ATTENDU QU'il se pourrait qu'aucune loi sur les crédits ne puisse être adoptée par l'Assemblée nationale avant cette date;

ATTENDU QU'il n'y a pas de disposition législative accordant aux ministères les sommes requises pour pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien des services publics à compter du 1^{er} avril 2008;

ATTENDU QU'il est urgent et nécessaire de s'assurer qu'une partie du budget de dépenses soit mise à la disposition des ministères afin de subvenir aux diverses charges et dépenses qui leur incombent à compter du 1^{er} avril 2008;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la ministre des Finances:

QUE pour les fins exposées ci-dessus et en vertu de l'article 51 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), un mandat spécial soit préparé pour autoriser des dépenses d'un montant de 13 338 818 175 \$ représentant la somme des montants prévus à l'annexe du présent décret pour chacun des programmes qui y sont énumérés.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

ANNEXE

MANDAT SPÉCIAL À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2008

Montants établis en dollars sur la base des crédits votés au Budget de dépenses 2007-2008

Portefeuille/programme	Un quart (1/4)	Tranche additionnelle	Total
AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS			
1. Promotion et développement de la Métropole	18 300 400	10 000 000	28 300 400
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	143 324 000	79 000 000	222 324 000
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	146 982 400	250 000 000	396 982 400
4. Administration générale	17 202 900	-	17 202 900
5. Développement des régions et ruralité	25 234 200	30 000 000	55 234 200
6. Commission municipale du Québec	618 000	-	618 000
7. Habitation	111 356 900	10 000 000	121 356 900
8. Régie du logement	3 635 200	325 000	3 960 200
	466 654 000	379 325 000	845 979 000

Portefeuille/programme	Un quart (1/4)	Tranche additionnelle	Total
AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION			
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	98 561 900	68 800 000	167 361 900
2. Organismes d'État	79 295 000	228 750 000	308 045 000
	177 856 900	297 550 000	475 406 900
CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE			
1. Secrétariat du Conseil du trésor	31 516 600	-	31 516 600
2. Commission de la fonction publique	903 500	-	903 500
3. Régimes de retraite et d'assurances	1 104 500	-	1 104 500
4. Fonds de suppléance	213 177 600	-	213 177 600
	246 702 200	-	246 702 200
CONSEIL EXÉCUTIF			
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	214 400	-	214 400
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	18 638 400	-	18 638 400
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	3 668 000	400 000	4 068 000
4. Affaires autochtones	45 856 700	6 916 400	52 773 100
5. Jeunesse	9 161 600	6 000 000	15 161 600
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	1 436 600	210 000	1 646 600
	78 975 700	13 526 400	92 502 100
CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE			
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	12 289 200	-	12 289 200
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	137 024 800	47 572 475	184 597 275
3. Charte de la langue française	5 742 600	-	5 742 600
4. Condition féminine	1 802 700	1 475 000	3 277 700
	156 859 300	49 047 475	205 906 775
DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS			
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	51 140 100	7 021 500	58 161 600
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1 345 500	-	1 345 500
	52 485 600	7 021 500	59 507 100
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION			
1. Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	147 014 700	32 289 750	179 304 450
2. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	44 501 400	8 286 850	52 788 250
	191 516 100	40 576 600	232 092 700

Portefeuille/programme	Un quart (1/4)	Tranche additionnelle	Total
ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT			
1. Administration et consultation	39 153 300	-	39 153 300
2. Formation en tourisme et hôtellerie	5 459 500	-	5 459 500
3. Aide financière aux études	130 333 200	-	130 333 200
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	1 948 573 700	507 104 000	2 455 677 700
5. Enseignement supérieur	1 064 097 800	681 312 900	1 745 410 700
6. Développement du loisir et du sport	15 627 600	24 393 000	40 020 600
	3 203 245 100	1 212 809 900	4 416 055 000
EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE			
1. Mesures d'aide à l'emploi	200 088 700	20 000 000	220 088 700
2. Mesures d'aide financière	641 757 500	104 000 000	745 757 500
3. Administration	119 048 400	24 000 000	143 048 400
	960 894 600	148 000 000	1 108 894 600
FAMILLE ET AÎNÉS			
1. Planification, recherche et administration	7 209 800	720 000	7 929 800
2. Mesures d'aide à la famille	391 789 300	44 097 200	435 886 500
3. Condition des aînés	2 325 900	-	2 325 900
4. Curateur public	11 255 100	460 000	11 715 100
	412 580 100	45 277 200	457 857 300
FINANCES			
1. Direction du Ministère	11 380 300	-	11 380 300
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	27 165 700	-	27 165 700
	38 546 000	-	38 546 000
IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES			
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	28 684 100	-	28 684 100
2. Organisme relevant du ministre	180 700	-	180 700
	28 864 800	-	28 864 800
JUSTICE			
1. Activité judiciaire	6 855 200	158 800	7 014 000
2. Administration de la justice	65 557 400	10 073 400	75 630 800
3. Justice administrative	2 558 500	81 100	2 639 600
4. Aide aux justiciables	36 785 100	53 800	36 838 900
5. Organisme de protection relevant du ministre	1 947 200	68 400	2 015 600
6. Poursuites criminelles et pénales	15 774 100	156 600	15 930 700
	129 477 500	10 592 100	140 069 600

Portefeuille/programme	Un quart (1/4)	Tranche additionnelle	Total
PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE			
1. Le Protecteur du citoyen	3 123 100	127 700	3 250 800
2. Le Vérificateur général	5 614 500	1 709 000	7 323 500
4. Le Commissaire au lobbying	660 200	-	660 200
	9 397 800	1 836 700	11 234 500
RELATIONS INTERNATIONALES			
1. Affaires internationales	31 482 000	7 022 600	38 504 600
	31 482 000	7 022 600	38 504 600
RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE			
1. Gestion des ressources naturelles et fauniques	112 189 500	55 753 100	167 942 600
	112 189 500	55 753 100	167 942 600
REVENU			
1. Administration fiscale	131 571 100	14 442 600	146 013 700
	131 571 100	14 442 600	146 013 700
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
1. Fonctions nationales	76 664 700	-	76 664 700
2. Fonctions régionales	3 540 114 300	-	3 540 114 300
3. Office des personnes handicapées du Québec	3 084 400	-	3 084 400
5. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	13 801 700	7 908 500	21 710 200
	3 633 665 100	7 908 500	3 641 573 600
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
1. Sécurité, prévention et gestion interne	115 361 500	12 096 600	127 458 100
2. Sûreté du Québec	134 601 900	119 794 850	254 396 750
3. Organismes relevant du ministre	7 860 900	-	7 860 900
	257 824 300	131 891 450	389 715 750
SERVICES GOUVERNEMENTAUX			
1. Services gouvernementaux	26 315 700	500 000	26 815 700
	26 315 700	500 000	26 815 700
TOURISME			
1. Promotion et développement du tourisme	35 166 600	2 471 250	37 637 850
	35 166 600	2 471 250	37 637 850

Portefeuille/programme	Un quart (1/4)	Tranche additionnelle	Total
TRANSPORTS			
1. Infrastructures de transport	361 852 000	-	361 852 000
2. Systèmes de transport	115 290 500	23 920 900	139 211 400
3. Administration et services corporatifs	22 482 000	-	22 482 000
	499 624 500	23 920 900	523 545 400
TRAVAIL			
1. Travail	7 450 400	-	7 450 400
	7 450 400	-	7 450 400
	10 889 344 900	2 449 473 275	13 338 818 175

49567

Gouvernement du Québec

Décret 137-2008, 20 février 2008

CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de Consolidated Thompson Iron Mines Limited pour le projet de mine de fer du lac Bloom sur le territoire de la Municipalité de Fermont

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour certains projets de construction, certains ouvrages, certaines activités, certaines exploitations, certains travaux exécutés suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE le gouvernement a édicté le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.9) et ses modifications subséquentes;

ATTENDU QUE les paragraphes n.8 et p du premier alinéa de l'article 2 de ce règlement assujettissent à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement la construction d'une usine de traitement de minerai métallifère dont la capacité de traitement est de 7 000 tonnes métriques ou plus par jour et l'ouverture et l'exploitation d'une mine métallifère dont la capacité de production est de 7 000 tonnes métriques ou plus par jour;

ATTENDU QUE Consolidated Thompson Iron Mines Limited a déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un avis de projet, le 23 mai 2006, et une étude d'impact sur l'environnement, le 18 décembre 2006, conformément aux dispositions de l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, relativement au projet de mine de fer du lac Bloom;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a effectué l'analyse de l'étude d'impact visant à établir si celle-ci répond à la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et que cette analyse a nécessité la consultation d'autres ministères et organismes gouvernementaux ainsi que la demande d'information complémentaire auprès de Consolidated Thompson Iron Mines Limited;

ATTENDU QUE cette étude d'impact a été rendue publique par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 30 mai 2007, conformément aux dispositions de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE, durant la période d'information et de consultation publiques prévue à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, qui s'est tenue du 30 mai 2007 au 14 juillet 2007, des demandes d'audience publique ont été adressées à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à ce projet;